



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/06

Objet : SIAEP - Rapport d'activités 2023

L'an deux mille vingt-cinq,

Le onze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS (arrivée à 19h45), Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 19h50 point n°2, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Jean-Marc FRUCTUS
Clothilde FRETE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche adhère au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP) ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat a transmis son rapport d'activité pour l'année 2023 ;

Considérant que ce document est mis à la disposition des Conseillers municipaux et des Nonnais-Bretèchois, conformément à la loi ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2023 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP).

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 février 2024

Le secrétaire de séance
Isabelle TRAPPIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 12/02/2025
Document rendu exécutoire le 12/02/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des
Services **PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250212-2025-06-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025